



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour
le développement et du Fonds des
Nations Unies pour la Population**

Distr.: Générale
10 juillet 2001

Original: français

Deuxième session ordinaire de 2001

10-14 septembre 2001, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Cadres de coopération avec les pays et questions connexes

Deuxième cadre de coopération avec le Togo (2002-2006)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-3	2
I. Situation du développement dans l'optique du développement humain durable ..	4-19	2
II. Résultats et enseignements de la coopération passée	20-28	4
III. Objectifs, domaines d'activité et résultats escomptés	29-39	5
A. Gouvernance	31-35	6
B. Lutte contre la pauvreté	36-39	7
IV. Modalités de gestion	40-48	7
Annexe		
Objectifs de mobilisation des ressources pour le Togo (2002-2006)		10

Introduction

1. Le présent cadre de coopération du Togo (2002-2006) fait suite au premier du genre qui a couvert la période 1998-2000, avec une extension sur l'année 2001.
2. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux et des stratégies globales énoncés dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) au Togo, et résulte de larges échanges de vue et de concertation entre le Gouvernement, le PNUD, les organisations de la société civile, le secteur privé et la communauté des bailleurs de fonds.
3. Il prend ainsi en compte les besoins de coopération technique dérivés des programmes nationaux de développement du Togo et des capacités de réponse du PNUD au regard des domaines de concentration que lui commande son mandat en matière de promotion de la bonne gouvernance et du développement humain durable.

I. Situation du développement dans l'optique du développement humain durable

4. L'évaluation commune de la situation de développement humain durable du Togo par les agences du système des Nations Unies à travers le Bilan commun de pays (CCA) se décline comme suit. Le Togo connaît depuis bientôt une décennie une situation de crise et de fragilité particulièrement grave. Aux contraintes lourdes et structurelles de l'économie est venu s'ajouter l'impact négatif d'une profonde et longue crise sociopolitique, née d'une transition démocratique particulièrement difficile, dont les manifestations sont les contestations de légitimité et les paralysies récurrentes de la vie nationale au gré des échéances électorales, le caractère non pluriel de l'Assemblée nationale, et la faiblesse des structures de contre pouvoir qui ne favorisent pas le jeu normal des institutions.
5. Le produit intérieur brut (PIB) a connu une croissance négative en moyenne, marquée par une forte récession pendant la première moitié de la décennie et une évolution tout aussi défavorable par la suite, malgré des embellies relatives consécutives à la dévaluation du franc de la Communauté financière africaine (CFA) en 1994 et à des épisodes de pluviométries plus généreuse, notamment en 1999.
6. Dans l'ensemble, la récession et l'atonie persistante du niveau des activités économiques ont détérioré tous les agrégats économiques. Ainsi, le taux d'investissement qui ne dépasse pas 14,5 % laisse peu de perspectives à la relance de la production. Le taux d'épargne d'un niveau maximum de 6 % témoigne de la dépendance quasi totale de l'extérieur pour le financement des investissements, alors même que les principaux bailleurs de fonds ont suspendu leur assistance au pays depuis 1993 et que le contexte national n'est pas incitatif pour attirer les investissements privés étrangers.
7. L'encours de la dette extérieure a cru de 5 % en moyenne annuelle, atteignant 862,8 milliards de francs CFA en 1999. Celui de la dette intérieure s'élève à 260,3 milliards de francs CFA. Le pays accuse des arriérés de paiement sur ces deux catégories de dettes, ce qui, d'une part, renforce les mesures de suspension des décaissements et engagements des bailleurs de fonds et, d'autre part, hypothèque le redressement et l'expansion des entreprises nationales.
8. En matière de finances publiques, si les programmes de stabilisation et de réformes mis en oeuvre au cours de la seconde moitié de la décennie ont permis d'améliorer la situation, celle-ci reste fragile et marquée par des insuffisances en matière de recouvrement des recettes, de contrôle des dépenses et de respect des

procédures budgétaires. Depuis 1997, il en découle des soldes primaires négatifs en moyenne de 1 % du PIB par an.

9. L'absence d'un programme formel avec les institutions financières internationales repousse dans le temps les perspectives d'apports des ressources, dont le Togo a besoin pour le financement de son développement, y compris la lutte contre la pauvreté dans le cadre de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE).

10. Ce contexte de crise a affecté fortement le niveau du développement humain du pays. D'une manière générale, le niveau de l'indicateur de développement humain est demeuré très faible pendant la décennie, soit 0,469 en 1995; 0,365 en 1997; 0,468 en 1999; et 0,471 en 2000.

11. La crise a créé et amplifié des fractures au sein de la population. Ainsi, la non participation de tous les partis à la vie socioéconomique du pays, le déséquilibre en matière de genre et les marginalisations dues au VIH/sida ont altéré la cohésion nationale, qui est le principal gage de la mobilisation collective et de l'effort partagé pour le développement.

12. En matière de pauvreté et d'accès aux services sociaux essentiels, la crise économique a affecté le niveau et la qualité de vie des populations. La précarité s'est accrue et l'on note un recul des principaux indicateurs sociaux.

13. En termes monétaires, les données disponibles indiquent une paupérisation tendancielle au cours des dernières années. Ainsi, le PIB par tête est passé de 59 405 francs en 1997, à 56 398 francs en 1998, et à 55 606 francs en 1999. L'incidence de la pauvreté est de 72,1 % et celle de l'extrême pauvreté de 57,6 %, se situant nettement au dessus des moyennes observées sur le continent. Les difficultés des entreprises ont induit une chute de l'emploi salarié. La contraction de la demande nationale a réduit les opportunités d'entreprendre, donc d'auto emploi générateur de revenus, notamment en milieu urbain.

14. Sur le plan de la santé, le taux de mortalité infantile est passé de 78 pour 1 000 naissances vivantes en 1988 à 80 pour 1 000 en 1998; le taux de mortalité infanto juvénile (1 à 4 ans) est passé de 125 pour 1 000 à 146 pour 1 000; et le taux de mortalité maternelle reste très élevé, malgré une baisse relative constatée entre 1988 et 1998 (de 600 à 478 pour 100 000 naissances vivantes).

15. L'objectif mondial ou régional d'éradiquer ou d'éliminer le tétanos néonatal, la dracunculose, la poliomyélite, la rougeole, le goitre et la lèpre avant l'an 2000 n'a pas pu être réalisé. La prévalence moyenne de l'infection à VIH au niveau de la population adulte était estimée à 8 % en l'an 2000. Ce phénomène, qui s'amplifie malgré les efforts et la mobilisation pour la lutte qui se met en place, commence à rejaillir sur l'espérance de vie à la naissance.

16. Sur le plan de l'éducation, l'offre de services éducatifs ne répond ni quantitativement, ni qualitativement à la demande en éducation. Si le taux net de scolarisation est passé de 66 à 77,1 % entre 1990 et 1999, il cache cependant de fortes disparités entre garçons et filles et entre régions. L'enseignement technique et professionnel se caractérise par sa faiblesse numérique et par son inadéquation à l'emploi.

17. En matière de genre, en dépit de leur poids sur le plan démographique et dans l'économie, les femmes togolaises rencontrent d'énormes contraintes et sont les plus frappées par la pauvreté humaine. Elles sont analphabètes à 72,6 %, contre 50,3 % chez les hommes, et leur accès à l'éducation et à la formation technique et

professionnelle est faible, de même que leur accès à l'information. Des contraintes culturelles et une législation souvent défavorable limitent leur accès aux facteurs de production. Elles sont victimes de violences physiques et morales. Enfin, les femmes sont sous représentées dans les instances politiques et de décision (8 % du gouvernement, 6 % du Parlement et 11% des maires). C'est en réponse à cette problématique de la femme que le PNUD et le Gouvernement ont élaboré et diffusé en 2000 le Rapport national sur le développement humain, dont le thème est « femmes, pauvreté et environnement », qui a rempli sa fonction de plaider et de sensibilisation auprès des acteurs du développement.

18. L'environnement continue de se dégrader sous les effets conjugués de la déforestation, de l'appauvrissement des sols, de la pollution des eaux, de l'érosion côtière et des difficultés d'assainissement et d'hygiène.

19. Face à ces problèmes, le Gouvernement a adopté une politique nationale de l'environnement en 1998 et élaboré un Plan national d'action pour l'environnement, suivi de la formulation d'un Programme national de gestion de l'environnement, conçu en trois phases. La mise en oeuvre de ce dispositif connaît des lenteurs en raison des contraintes financières et celles relatives aux capacités techniques.

II. Résultats et enseignements de la coopération passée

20. Cette appréciation découle d'une manière générale des analyses conduites dans le cadre du CCA finalisé en septembre 2000, de l'UNDAF approuvé par le Gouvernement en avril 2001 et, de façon plus spécifique, des conclusions de la revue du programme effectuée en juin 2000 qui a relevé, entre autres, que le programme n'avait pas été suffisamment ciblé et que les projets présentaient peu de synergies.

21. Au cours de la décennie écoulée, la coopération du PNUD avec le Togo s'est déroulée dans un contexte de profonde crise sociopolitique et de suspension de l'aide dispensée par les principaux bailleurs de fonds du pays.

22. L'assistance s'est exécutée principalement dans le cadre d'extensions successives du quatrième programme de coopération et dans une moindre mesure à travers le premier cadre de coopération (1998-2000) étendu par la suite à l'année 2001. Cette assistance a été bâtie autour de trois domaines d'intervention stratégiques : la lutte contre la pauvreté; le renforcement des capacités de gestion du développement et d'appui à la gouvernance; et la recherche minière et géologique.

23. L'appui du PNUD au programme national de lutte contre la pauvreté a contribué à l'élaboration des politiques sectorielles, des plans d'action, et du plan national de développement sanitaire, ainsi que des programmes et projets relatifs à la préparation de la table ronde sur la pauvreté et cela avec la participation substantielle du Bureau international du travail, de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation, la science et la culture, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Cette table ronde n'a pas pu aboutir en raison du contexte sociopolitique du pays particulièrement défavorable à l'époque.

24. Au niveau opérationnel, les programmes et projets mis en oeuvre grâce à l'appui du PNUD et d'autres bailleurs de fonds, principalement le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), ont contribué à l'accroissement de la capacité d'autopromotion des communautés de base, à travers les activités génératrices de revenus, l'accès aux

services sociaux de base, et la réalisation de petites infrastructures de développement, notamment dans les régions des Savanes et Maritime.

25. Par ailleurs, l'assistance du PNUD a contribué à renforcer les capacités des structures techniques de l'administration centrale, ainsi que celles des organisations de la société civile et du secteur privé, à travers des formations et l'accès aux nouvelles technologies de l'information. Elle a également permis de soutenir les efforts du Gouvernement en matière de gestion macroéconomique à travers la mise en place progressive d'un dispositif de gestion de la dette et d'un réseau informatisé d'analyses et de décisions économiques et financières.

26. L'appui du PNUD à la recherche minière dans le pays et à la gestion des ressources minières de la région des plateaux a débouché à la mise en oeuvre d'un projet relatif à l'information minière de base et la mise en valeur des indices miniers tels que l'or et le diamant, en cofinancement avec l'Union européenne (sur fonds de dépôt). Les résultats obtenus ouvrent de bonnes perspectives pour des contacts et des négociations avec les investisseurs privés. D'ores et déjà, l'orpaillage et le diamantage initiés auprès des ruraux dans la région des plateaux fournissent des revenus et créent des emplois.

27. Cependant, le contexte de crise a induit des contraintes qui ont affecté l'exécution et la pleine efficacité de la coopération entre le PNUD et le Gouvernement. Ainsi, l'effondrement des moyens financiers et les dysfonctionnements de l'appareil administratif ont affaibli la capacité d'absorption du pays, conduisant à des retards et à des taux d'exécution très moyens des projets (70 % en moyenne en 1999 et en 2000). La suspension de l'aide des principaux bailleurs de fonds n'a pas favorisé le développement de cofinancements escomptés par le PNUD. La faiblesse de la coordination de l'aide au développement et l'absence de mécanismes formels de concertation tels que des tables rondes ont considérablement limité le dialogue sur les politiques et la mobilisation de ressources pour le développement. L'absence d'une gestion stratégique du développement ou d'un cadre de référence des politiques de développement à moyen et à long terme n'a pas facilité le ciblage et la programmation de l'assistance.

28. De l'analyse de l'exécution de la coopération passée, il ressort les principaux besoins suivants : a) de développer et de renforcer le partenariat avec les organisations de la société civile et d'impliquer davantage les populations cibles à la conception et à l'exécution des projets et programmes; b) de cibler et de concentrer davantage les interventions pour maximiser l'impact de l'assistance; c) de concevoir et de mettre en oeuvre des programmes et projets conjoints au sein du système des Nations Unies sur la base de l'UNDAF; d) de s'assurer de la pérennité des programmes et projets au regard des capacités financières nationales d'intégration de ceux-ci; et e) d'améliorer le suivi-évaluation des programmes et projets en utilisant les nouveaux instruments de gestion basée sur les résultats.

III. Objectifs, domaines d'activités et résultats escomptés

29. Dans la mesure où les efforts du Gouvernement visent à lever les contraintes qui ont maintenu au cours de la décennie précédente le niveau de développement du pays en dessous de son potentiel et ont fortement amplifié la pauvreté, le présent cadre de coopération retient des programmes et activités dont les objectifs et les stratégies sont axés vers une meilleure coordination de la lutte contre la pauvreté, un renforcement des capacités de gestion macroéconomique, et un renforcement de la cohésion nationale et du cadre d'intégration sociale à travers une amélioration de la gouvernance institutionnelle et participative.

30. Ce cadre de coopération consolide et dépasse les avancées accomplies lors du cycle antérieur en matière de lutte contre la pauvreté, en ce sens qu'il y introduit une approche plus systémique, dans l'esprit du Sommet mondial pour le développement social et de l'Assemblée du Millénaire. Sur ces bases, le présent cadre de coopération couvre les domaines de programme et les résultats suivants.

A. Gouvernance

Gouvernance institutionnelle et participative, et droits humains

31. La question de la gouvernance a été une des principales contraintes au développement du Togo. Elle en sera encore l'enjeu dans les années à venir. Depuis la fin de l'année 2000, une dynamique positive nouvelle se développe dans le sens du rétablissement du dialogue entre les protagonistes de la vie politique et d'un consensus sur le processus électoral (modalités d'organisation et de contrôle). C'est pourquoi l'assistance du PNUD visera, en association avec les autres partenaires du pays, à aider à rétablir la cohésion nationale en portant l'effort sur des activités qui concourent à un meilleur ancrage de la démocratie pluraliste et un renforcement de l'état de droit.

32. Promotion des droits de l'homme. L'objectif est de contribuer au côté des acteurs nationaux (administration, société civile, populations), à consolider la culture du respect des droits de l'homme et des libertés civiles. Les contributions spécifiques du PNUD viseront à obtenir une législation plus fonctionnelle, et à développer un plaidoyer substantiel. Les principaux instruments en seront les rapports sur le développement humain, ainsi que l'usage intensifié des actions d'IEC (information, éducation et communication) à travers les institutions et associations de défense et de promotion des droits de l'homme.

33. Soutien au processus de décentralisation. La décentralisation, qui est appelée à servir de socle et de cadre à une bonne gouvernance de proximité et de participation du citoyen à la gestion de la chose publique et du développement, ne connaît pas encore de mise en place effective, ni au niveau des textes d'application de la loi qui en instituent le principe, ni au niveau des structures des futures collectivités territoriales décentralisées. C'est pourquoi il s'agira pour le PNUD, d'une part, d'aider à parvenir à une répartition optimale des attributions et des servitudes notamment en matière de fourniture des services sociaux de base entre l'Etat et les collectivités territoriales décentralisées et, d'autre part, d'aider ces dernières à atteindre un minimum d'opérationnalité en élevant le niveau de formation fonctionnelle de leurs personnels et élus.

Gouvernance économique : gestion économique et financière

34. L'assistance du PNUD visera à aider l'appareil national public et privé à retrouver une capacité suffisante de gestion stratégique et opérationnelle de l'économie et des finances, en termes de savoir faire technique, d'éthique et de morale.

35. Ainsi, à très moyen terme, l'administration devrait être en mesure de produire des statistiques de base régulières et fiables (comptes nationaux, données économiques et sociales dynamisées) et de conduire des exercices de simulation économique, de prévision et de modélisation. Le résultat sera de disposer d'un réseau informatisé de données économiques et financières accessibles à tous les acteurs du développement et servant de soutien à la décision économique.

B. Lutte contre la pauvreté

36. La lutte contre la pauvreté est l'objectif ultime du PNUD au côté du Gouvernement. L'intervention du PNUD se situera en amont par son appui dans l'actualisation des politiques, stratégies et programmes nationaux de lutte contre la pauvreté, intégrant le VIH/sida en tant que problématique de développement, et en aval par le développement des activités génératrices de revenus et le renforcement des initiatives locales de développement.

37. Politiques, stratégies et programme national de lutte contre la pauvreté. Au delà de la poursuite d'une réflexion plus élargie et à long terme sur l'approche et la formulation d'une vision nationale prospective et d'une politique de lutte contre la pauvreté, le produit majeur consistera, à l'horizon 2002-2006, à la production et à la mise en oeuvre par le Gouvernement, avec une forte implication du PNUD, de son document cadre de stratégie de réduction de la pauvreté et pour la croissance. Celui-ci s'inscrit dans le cadre de l'initiative PPTE renforcé, qui devrait conduire le Togo à bénéficier à terme de ressources additionnelles pour la lutte contre la pauvreté.

38. Le développement des activités génératrices de revenus. L'objectif du PNUD sera de renforcer les capacités d'intervention et d'autonomie opérationnelle et financière des institutions de microfinance. En accompagnement, un mécanisme d'information, de formation et d'encadrement performant sera mis en place au sein des communautés de base pour susciter et renforcer une dynamique d'autopromotion, notamment à l'adresse des femmes.

39. Renforcement des initiatives locales d'investissements sociaux collectifs. L'objectif du PNUD consistera à renforcer les capacités de programmation et de maîtrise d'ouvrage des acteurs villageois et d'appropriation de toutes les initiatives entreprises. En support, le PNUD pourrait dans certains cas être amené à accorder une assistance financière pour la réalisation de petits ouvrages économiques et sociaux.

IV. Modalités de gestion

40. Ce deuxième cadre de coopération continuera à être basé sur «l'approche programme» dans la formulation et la mise en oeuvre des programmes et projets. Le PNUD devra développer un partenariat fort, non seulement avec le Gouvernement, mais aussi avec les autres agences du système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé, ce qui pourra faciliter le dialogue sur les politiques de développement. S'agissant plus particulièrement du partenariat avec les agences des Nations Unies, il s'appuiera sur les initiatives convenues dans le cadre de l'UNDAF, dont l'une des idées force est la conception et la mise en oeuvre de projets et programmes conjoints. Le premier projet de ce type sera conçu et exécuté dans le cadre du Groupe thématique du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

41. Tous les programmes seront conçus selon les techniques de la gestion basée sur les résultats, en ce sens qu'ils mettront l'accent sur les effets et produits. Ceux-ci seront assortis d'indicateurs et de cibles qui permettront une évaluation facile des progrès et résultats réels de l'assistance.

42. Dans le contexte du Togo, la priorité sera donnée aux programmes et projets qui apporteront une contribution significative à l'éradication de la pauvreté, et au renforcement des capacités techniques et administratives du pays par le biais de la formation de l'expertise technique et de la logistique.

43. Du fait de la limitation des ressources disponibles et au regard de l'avantage comparatif que possède le PNUD, l'assistance technique de celui-ci sera dirigée plus en amont vers les politiques et stratégies, et secondairement en aval pour soutenir des projets pilotes ayant un lien direct avec les politiques d'éradication de la pauvreté.

44. L'exécution nationale restera le principal mode d'exécution des programmes. Il sera toujours fait appel au Programme des Volontaires des Nations Unies (spécialistes nationaux et internationaux) pour l'assistance technique dans le domaine de l'éradication de la pauvreté. Toutefois, ce dispositif sera complété par l'utilisation de l'assistance d'autres agences des Nations Unies et des ONG, ainsi que les ressources issues de la coopération technique entre pays en développement (CTPD), des centres académiques et d'excellence (universités) ainsi que du secteur privé, afin d'assister le Gouvernement dans la mise en oeuvre de certains aspects du programme.

45. Enfin, l'accent sera davantage mis sur la «stratégie de sortie» dès la phase de conception et lors de l'exécution, afin d'aider les autorités nationales à planifier le suivi et l'appropriation du projet après le retrait des différents partenaires. La durabilité des acquis, notamment en ce qui concerne les activités génératrices de revenus, passera par le renforcement des capacités des institutions existantes de microfinance, qui devraient parvenir ainsi à accéder à des sources de financement appropriées.

46. Le mécanisme actuel de suivi-évaluation, combiné avec l'utilisation des outils de gestion basée sur les résultats (cadres de résultats stratégiques, rapports annuels sur les résultats, plan de gestion du bureau de pays) constituera le principal instrument de suivi des performances et des résultats (quantitatifs et qualitatifs) de l'exécution du programme. Il se concrétisera par : des revues bipartites, tripartites ou quadripartites, des visites de terrain, des missions d'évaluation indépendantes et des revues de pays.

47. L'accent sera mis sur la redevabilité et la responsabilité dans la gestion programmatique et financière, la préparation des rapports dans les délais, la résolution des problèmes, et la mise à profit de l'expérience acquise lors des révisions des projets. A cet égard, les rapports issus de la mise en oeuvre des instruments de gestion ci-dessus seront disponibles sur support électronique, ce qui permettra un accès facile, une diffusion et un partage des connaissances et de l'information.

48. La mobilisation des ressources constitue le problème le plus crucial du cadre de coopération. En effet, au delà de l'insuffisance des ressources propres du PNUD, l'incertitude qui demeure sur le principe et la date effective de la reprise éventuelle de l'aide financière des principaux bailleurs de fonds du Togo impose au PNUD une intense activité de mobilisation de ressources (système de partage de coût, fonds de dépôt) sans lesquelles le succès de l'ensemble du programme sera compromis. Dans ce sens, il sera privilégié les actions de cofinancement et de financement parallèle avec l'*Africa Capacity Building Foundation* pour la question générale de la gouvernance et de la gestion économique; la Banque africaine de développement, le FENU et le FIDA pour la réduction de la pauvreté, en synergie avec les projets en cours et les partenaires ONUSIDA; et enfin une action vigoureuse en ce qui concerne le recouvrement ou le partage des coûts auprès des autres agences pour les

prestations dont elles sont bénéficiaires, et auprès du Gouvernement pour ce qui concerne l'appui à l'exécution nationale des programmes.

Annexe

Objectifs de mobilisation des ressources pour le Togo (2002-2006)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

<i>Source</i>	<i>Montant</i>	<i>Remarques</i>
Ressources de base du PNUD		
Montant estimatif du report	2 669	SAO inclus
MCARB 1.1.1	7 272	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % de MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources.
AEPP/AST	364	
Total partiel	10 305 a/	
Autres ressources du PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement	-	
Participation aux coûts de tierces parties (Banque mondiale, BAD, ACBF)	2 500	
Fonds administrés par le PNUD, partage de coûts et autres fonds		
FENU	2 500	
FIDA	2 000	
ONUSIDA	1 000	
Total partiel	8 000	
Total	18 305 a/	

a/ Non compris les MCARB 1.1.2, qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations: AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; SAO = services d'appui administratif et opérationnel; MCARB = montant cible pour l'allocation de ressources de base; AST = appui aux services techniques; FENU = Fonds d'équipement des Nations Unies; FIDA = Fonds international pour le développement agricole; BAD = Banque africaine de développement; ACBF = Africa Capacity Building Foundation.